# Centre de formation routière SA

**Formation au brevet Fédéral de moniteur de conduite**

## Deux possibilités de formation pour les modules de base 1, 2, 3 et 4

**1. Formation « optimale » – en présentiel**

La formation se déroule en présentiel les lundis et mardis selon le planning officiel.

Cette formule permet aux participants de bénéficier d'un accompagnement direct durant toute la formation, avec des explications, des exercices pratiques et des échanges avec les formateurs.

À la fin de chaque module préparatoire, un examen est organisé afin de vérifier les connaissances acquises et de permettre la poursuite de la formation.

**2. Formation « Basic » – avec travaux à domicile**

La formule Basic permet de suivre une partie de la formation de manière autonome, avec des travaux et exercices à réaliser à domicile.

Les travaux préparés à domicile sont ensuite présentés le samedi.

Le samedi constitue également un moment d'échange avec les formateurs, qui sont présents pour répondre aux questions, clarifier les points difficiles et accompagner les participants dans leur progression.

À la fin de chaque module préparatoire, un examen doit également être passé.

**Comparaison**

| | **Formation optimale** | **Formation Basic** |
|---|---|---|
| Présentiel | Lundi + mardi | Principalement travail autonome |
| Travail à domicile | Complémentaire | Important |
| Présentation des travaux | Selon le programme | Samedi |
| Présence des formateurs | Formation et accompagnement | Samedi pour les questions et explications |
| Examen après chaque module | Oui | Oui |
| Autonomie demandée | Modérée | Élevée |

# Centre de formation routière SA

**Admission aux examens finaux pour les Brevets fédéraux de moniteur de conduite :**
Sont admis à l'examen final les candidats qui :
a) sont titulaires d'un certificat fédéral de capacité sanctionnant une formation professionnelle initiale d'au moins trois ans, d'un diplôme de formation scolaire générale supérieure ou d'une qualification équivalente.
b) ont au moins deux ans d'expérience professionnelle ;
c) disposent des certificats de modules requis ou d'attestations d'équivalence ;
d) sont titulaires d'un permis de conduire de durée illimitée et disposent des catégories suivantes :
**Orientation voiture** Catégorie B depuis au moins trois ans, catégorie BE et autorisation de transporter des personnes à titre professionnel
**Orientation motocycle** Catégorie A sans limitation de performance depuis au moins trois ans
**Orientation camion** Catégorie CE depuis au moins trois ans et certificat de capacité pour le transport de marchandises
**Orientation car** Catégorie D depuis au moins trois ans et catégorie DE ainsi que le certificat de capacité pour le transport de personnes